



Déclaration CSA MEN 16 mai 2023

La mobilisation contre la réforme des retraites n'est pas terminée, le 1^{er} mai plus d'un million de manifestants ont défilé dans toute la France, reflétant ainsi la colère majoritaire des Français-es. La précipitation dans laquelle la modification de l'âge de départ en retraite a été publiée montre à quel point le Président de la République méprise le mouvement social et les travailleurs-ses, salarié-es. Il se retrouve face à une crise démocratique et sociale majeure qu'il a initiée. Aucun déplacement ministériel ne peut se dérouler normalement, tant la colère est grande. Les mesures prises par les préfets en deviennent ridicules « interdiction de casseroles, nouvellement nommées ustensile sonore portatif, interdiction de sifflets, de cartons rouges, des quartiers sont entièrement bouclés... Le Président reste enfermé dans une logique visant à avancer coûte que coûte au détriment des classes moyennes et défavorisées. Comment comprendre le signal donné par l'invitation de la Première ministre à certaines organisations syndicales afin de discuter des chantiers concernant le travail ? Est-ce là une tentative gouvernementale de faire exploser l'intersyndicale ? Cela n'altère en rien sa détermination puisque celle-ci reste mobilisée et appelle à une nouvelle journée de grève le 6 juin.

Le Président comme le ministre de l'Éducation nationale ont rappelé régulièrement qu'il était nécessaire de rendre le métier d'enseignant attractif, et qu'il manquait cruellement d'enseignant-es et de personnels. Qu'espéraient-ils en ne revalorisant même pas à hauteur de 10 pour cent l'ensemble des enseignant-es ? Qu'espèrent-ils encore en maintenant la logique du travailler plus avec la mise en place du Pacte, alors que les enseignant-es font part de leur épuisement ? La FSU redemande le retrait du pacte et le transfert des 1,1 milliards d'euros qui lui sont consacrés vers des mesures indiciaires pour toutes et tous, et sans contreparties.

Le nombre d'inscriptions aux concours enseignants aurait déjà dû alerter. Les résultats d'admissibilité aux concours, notamment au CRPE, montrent déjà de nombreux postes perdus, et ce sont les élèves les plus en difficulté qui en pâtiront ! Nous redemandons que partout où c'est possible, comme le prévoient les statuts particuliers, des listes complémentaires soient établies. Dans le second degré, le remplacement de courte durée ne passera pas par le pacte mais bien par des mesures volontaires pour le service public d'éducation, notamment en améliorant les conditions de travail et les salaires de manière conséquente pour pouvoir recruter plus.

Depuis novembre, le ministère nous promet des mesures sur la mixité sociale. Sans cesse repoussées, elles ont fini par arriver la semaine dernière, avec 6 mois de retard, révélant ainsi les attermoissements ministériels et gouvernementaux sur le sujet. Les mesures sont centrées uniquement sur le second degré public, sans rien dire de l'enseignement privé, pourtant

principal responsable de la ségrégation scolaire. Comment ne pas y voir le symbole d'une forme de renoncement face aux pressions politiques qui se sont exprimées ces derniers jours visant à protéger l'enseignement privé de toute mesure contraignante ? Ce renoncement revient à sacrifier l'indispensable travail sur la mixité sociale sur l'autel des petits calculs politiques, voire politiques. Notre système scolaire et notre démocratie, déjà bien abîmés, n'en ressortent pas grandis.

La FSU constate que c'est une même orientation qui pilote notre ministère et que celle-ci ne va pas dans le sens des élèves les plus défavorisés. Le projet de Réforme de la voie professionnelle en est l'illustration majeure. Les élèves des lycées pros ne sont plus considérés comme des élèves en formation mais comme un potentiel de main d'œuvre immédiatement exploitable. La mesure concernant la prétendue lutte contre le décrochage est emblématique : signaler les élèves sur des signaux faibles pour les extraire des établissements publics et les catapulte sur des dispositifs d'insertion. Au-delà de l'aspect dogmatique des mesures du projet, la réalité est que le ministère est en train d'organiser la déscolarisation des élèves les plus fragiles.

Les annonces du ministre sur les fermetures de filières de tertiaires imminentes ou d'ici 2026 ont eu des effets désastreux chez les enseignant·es et tous les personnels provoquant stupeur, angoisse et colère. En sus ses déclarations quant aux reconversions possibles dans les collèges ou dans les écoles primaires révèlent un mépris et une méconnaissance inégalés : les PLP ont choisi un concours spécifique et un secteur d'activité ! Viendrait-il à l'idée dans le secteur du bâtiment et de la construction de demander aux chauffagistes de monter les murs ? En réalité, que ce soit des suppressions de postes, des reconversions forcées ou des démissions, le ministère organise un vaste plan social digne de certaines pratiques de grandes entreprises qui ont fait parler d'elles par le passé. Ce procédé est d'une extrême violence, sur la forme comme sur le fond - plongeant les personnels dans un profond désarroi et impliquant déjà des conséquences graves pour leur santé.

C'est aussi la première fois dans l'histoire des réformes de l'éducation nationale que les grilles horaires qui définissent nos temps d'enseignement et les disciplines enseignées sont totalement absentes du projet. De plus les mesures du projet indiquent clairement une externalisation des missions de services publics et provoqueront un basculement de nos métiers et de nos lycées pros qui risquent d'être réduits en centres d'insertion. Le Pacte LP à 6 briques non sécables est une énième provocation et se trouve être le bras armé de cette réforme.

La FSU exige le retrait de ce projet de réforme et engagera en intersyndicale les conditions de mobilisation pour sauver les LP, les filières, les métiers et l'avenir des jeunes.

A l'ordre du jour de ce CSAMEN figurent les décrets d'application de la loi Rilhac sur la direction d'école. Le ministère s'obstine à placer les directeurs et directrices en extériorité des collectifs de travail. La FSU rappelle son opposition aux mesures qui viseraient à confier un rôle hiérarchique au directeur ou à la directrice. Elles auront des répercussions sur le fonctionnement des écoles, sans pour autant apporter de réponses aux problématiques

actuelles. La FSU déplore que les décrets présentés éludent les questions de l'augmentation des quotités de décharge et de l'aide administrative qui figurent parmi les mesures attendues sur le terrain. Une réelle amélioration des conditions de travail des directions d'école implique une simplification des tâches, la mise à disposition d'une aide administrative et l'augmentation des quotités de décharge, particulièrement pour les petites écoles. Ce n'est pas la voie choisie par le ministère. Les décrets confirment donc ce que nous avons toujours dit, cette loi n'améliore en rien les conditions d'exercice de la fonction.

Quant au projet de décret qui va permettre aux AESH d'être recrutées en CDI après trois années d'exercice en CDD, c'est un cautère sur une jambe de bois. En l'absence de revalorisation salariale cette mesure ne sortira pas ces personnels, quasi exclusivement des femmes, de la précarité. Et l'enjeu va bien au delà des 10 % budgétés pour le premier septembre. Ceux-ci ne permettront pas de prendre en compte le retard accumulé depuis l'instauration de la grille en 2019. Grille qui n'a cessé de se faire grignotée par la hausse mécanique du minimum fonction publique, comme nous l'avions anticipé.

Alors que nous avons alerté à de nombreuses reprises sur la situation alarmante des AESH, précarisés et méprisés par l'institution, l'annonce par la CNH de la réforme de leur cadre d'emploi est un affront supplémentaire. La création d'un nouveau métier d'accompagnant·e à la réussite éducative, en regroupant les emplois d'AESH et d'AED, vise ni plus ni moins à faire disparaître la spécificité du métier d'AESH. Les enjeux pour les AESH, pour les personnels qui travaillent avec elles et pour les élèves qu'elles accompagnent sont d'une toute autre ampleur. La création d'un corps de fonctionnaire de catégorie B intégrant et reclassant les AESH déjà recruté·es, la redéfinition du temps de travail permettant l'emploi à temps complet pour toutes les AESH actuellement sous contrat, la suppression des PIAL, sont plus que jamais nécessaires.

Les AESH ne méritent pas le traitement qui leur est infligé, ils et elles doivent, au contraire, être pleinement reconnu·es pour leur rôle indiscutable dans le bon fonctionnement de l'école inclusive. La FSU demande l'abandon immédiat de cette annonce faite par le Président et l'ouverture de discussions visant à la reconnaissance du métier spécifique des AESH.

Le 12 mai dernier, journée internationale dédiée aux infirmières, le ministre de la Santé annonçait vouloir "changer le métier d'infirmière". Cela fait plusieurs années que la FSU demande la reconnaissance de l'exercice infirmier à l'Education nationale comme une spécialité infirmière à part entière, sanctionnée par un Master avec l'ouverture de travaux de recherche. Alors que le ministre de l'Education nationale annonce des changements en ce qui concerne la santé à l'école, la FSU réaffirme ici son attachement à la place des infirmières dans l'équipe éducative, au plus près des élèves, sous l'autorité du chef d'établissement. La FSU revendique des créations massives de postes pour permettre d'accompagner au mieux la réussite scolaire de tous les élèves de l'école à l'université. Pour atteindre cet objectif ambitieux, il faut commencer par aligner la rémunération à la hauteur de la catégorie A type et verser le Complément de Traitement Indiciaire.

C'est pourquoi le SNICS FSU, en intersyndicale, se mobilise une fois encore le 23 mai à Paris pour dire NON à la décentralisation, la déconcentration ou au service et obtenir des conditions de travail et des rémunérations à la hauteur des enjeux...

Enfin, la FSU tient à dénoncer ici les nouvelles élections imposées aux académies mono départementales de Guadeloupe, de Guyane, de Martinique, de Paris et de La Réunion - mais pas de Mayotte ; celles-ci doivent servir à composer leur CSA spécial compétent pour les services académiques.

Les conditions d'organisation de ces élections, prévues pour fin juin, période de haute activité dans les rectorats (examens et concours, mesures RH...) montrent bien à quel « bricolage » nous amène le vote électronique, qui éloigne encore plus les personnels de leurs élections professionnelles.